

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU SIVOS

DU 30/06/2023

Présents : Timothée ALBOUC, Pascal FEBVRE, François JACQUENOD, Mireille PROST délégués
Jean Louis MAITRE, Alexandre MULAT maires

Pouvoirs : de Déborah ROUSSEL à F. JACQUENOD ; de Boris GRAND à T. ALBOUC

1- POINT SUR LES EFFECTIFS

114 élèves sont attendus à la rentrée, soit une augmentation importante par rapport aux effectifs annoncés en janvier (99). L'idée d'une fermeture de classe s'éloigne, a priori pour la rentrée 2024 également.

Répartition : TPS/PS/MS 27 GS/CP 24 CE1/CE2 21 CE2/CM1 21 CM1/CM2 21

2 – CONVENTION POUR L'ACCUEIL DES 2 ANS

La Présidente présente le projet qui a été élaboré par les enseignants pour obtenir l'agrément pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans. Elle souligne la qualité de ce projet qui prend bien en compte tous les besoins de ces très jeunes enfants.

L'agrément est accordé pour une année probatoire, avec nécessité d'accueillir au moins 6 enfants pour le pérenniser. Actuellement, seuls 3 enfants sont inscrits.

Quelques travaux sont à envisager, en particulier le percement d'une porte entre la salle de classe et la salle de motricité. Il faudra également prévoir un matelas à langer. La question du réaménagement des toilettes (avec cloisons séparatives) et de l'installation d'une douche est évoquée. Le SIVOS ne souhaite pas se lancer dans de lourds travaux si l'agrément n'est pas reconduit les années suivantes.

3 – ENTENTE INTER-SIVOS

Les présidents des SIVOS de Chaumergy, Sellières et Commenailles se sont rencontrés en mars 2023 pour étudier la possibilité de facturer les frais de scolarité des enfants hors SIVOS par leur commune d'origine. Des critères ont été définis. En plus des obligations légales, ils ont décidé de prendre en compte le fait que l'enfant soit en garde chez une assistante maternelle agréée dans la commune de l'école demandée.

Après discussion, l'entente est acceptée par 4 voix POUR

4 – POINT SUR LES TRAVAUX

Présentation des travaux effectués pendant l'année scolaire 2022/2023.

A noter une nécessité de mise aux normes des circuits électriques pour un coût de 6100 euros, qui n'étaient pas prévus au budget.

L'isolation des combles de l'ancien bâtiment à été réalisée. L'entreprise doit reprendre certains travaux, qui ne respectaient pas le devis initial.

5 – PROJET DE VEGETALISATION DE LA COUR DE L'ELEMENTAIRE

Présentation du projet qui remporte l'adhésion des personnes présentes. Coût estimé 60 000 euros. Des demandes de subvention vont être faites par la présidente.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Le point est fait sur les personnels :

- Arrivée de Valérie RAMEAUX comme agente technique en janvier 2023. Travail très satisfaisant. Annualisation prévue à compter de septembre 2023
- Après 6 années en CDD, Audrey MONI va bénéficier d'un CDI à compter de septembre 2023

Séance levée à 22h